

MAIRIE DE LE BIOT

18 Route de l'Eglise

74430 LE BIOT

04.50.72.12.06

mairie.lebiot@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 06 MARS 2026 à 19h00 Convocations du 02 mars 2026

Étaient présents : M. Henri-Victor TOURNIER, Maire, M. Claude ROSSET 1^{er} Maire-Adjoint (*arrivé pour le vote de la dernière délibération*), M. Jean-Louis BLANCHIN, 2^{ème} Maire-Adjoint, Mme Hélène FENOL, 3^{ème} Maire-Adjointe, M. Alain MAILLET 4^{ème} Maire-Adjoint, Mme Alexandra PERROT, M. Sylvain AYRAULT, M. Stéphane MAROQUENE (*a quitté la séance avant le vote de la dernière délibération*), M. Emmanuel CHEVALIER (*a quitté la séance après le vote des comptes administratifs et a donné procuration à M. Alain MAILLET*), Mme Stéphanie MOUCHET.

Étaient excusés : Mme Catherine PHILLIPS, M. Simon RAPP (*procurator à M. Sylvain AYRAULT*)

Étaient absents : M. Franck BALMIER.

A été désignée secrétaire de séance : M. Sylvain AYRAULT

1/ APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2025

Après délibération, le procès-verbal a été approuvé à l'unanimité.

2/ FONCIER

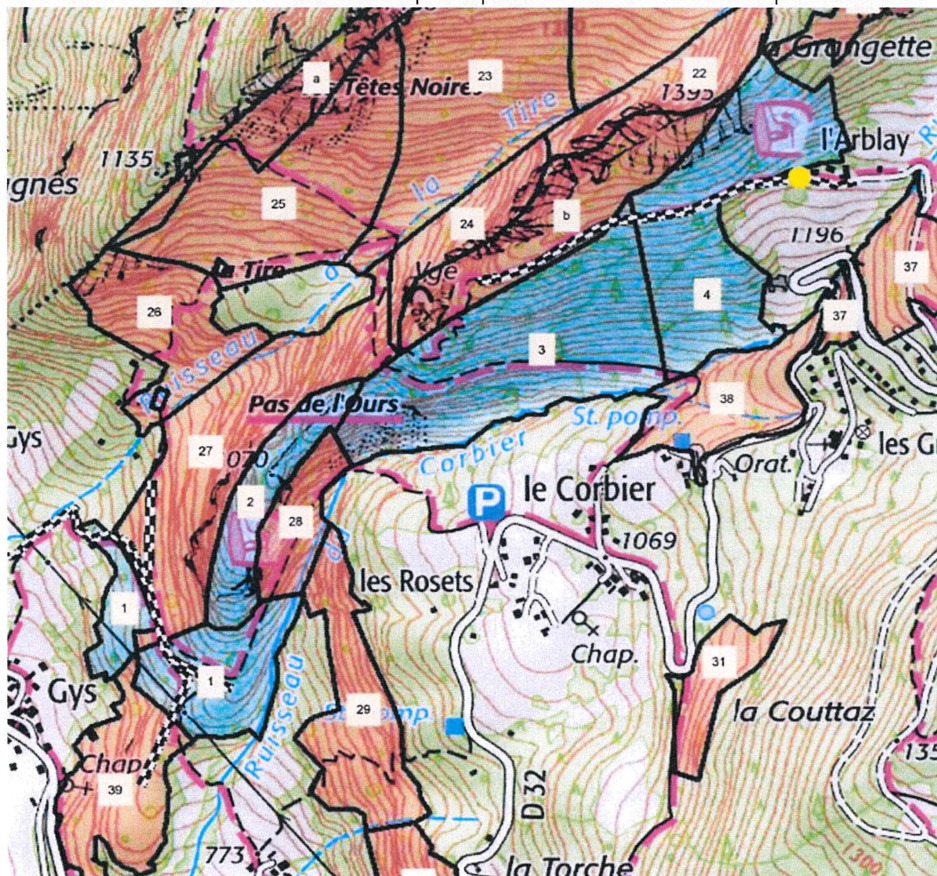
- o ECHANGE DE PARCELLES FORESTIERES AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-SAVOIE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que dans l'objectif d'optimiser l'aménagement et la gestion du patrimoine forestier de la commune, notamment pour des projets de desserte (piste de Gys et Arblay).

La Commune est propriétaire et propose d'échanger les parcelles : Pb et P 31.

Le Département est propriétaire et propose d'échanger les parcelles P1 et P2.

Le Conseil Départemental a donné son accord de principe le 27 novembre 2025 par retour de courrier.



Lors du 15 décembre 2025, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, avait refusé de délibérer sur ce projet d'échange et avait décidé d'ajourner ce point en raison du manque d'explications claires quant au choix des parcelles échangées.

M. Etienne DUCHATEL, technicien ONF chargé de la gestion de la forêt communale intervient sous invitation du Conseil Municipal pour expliquer la raison de cet échange.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'échange des parcelles forestières communales Pb et P31 contre les parcelles forestières du Conseil Départemental de la Haute-Savoie P1 et P2.
- **PRECISE** que les parcelles sont de valeurs équivalentes.
- **DESIGNE** NOVALPS Notaires à Saint-Jean-D'Aulps pour la réalisation de l'acte
- **STIPULE** que les frais de notaire seront à charge égale entre la Commune et M. et le Conseil Départemental.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et tous les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

o ACQUISITION A TITRE GRATUIT DES PARCELLES CADASTREES A 1042 et A 1085 (secteur Les Accosères)

Par courriel en date du 5 février 2026, Mme Dominique ROBIN propose de céder à la Commune deux parcelles à titre gratuit, cadastrées :

- A 1042, Les Accosères, d'une surface de 296 m²
- A 1085, les Accosères, d'une surface de 726 m².

Soit une surface totale de 1 022 m².



Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles cadastrées A 1042 et A 1085 sur le secteur des Accosères
- **DESIGNE** NOVALPS Notaires à Saint-Jean-D'Aulps pour la réalisation de l'acte
- **STIPULE** que les frais de notaire seront à la charge de la Commune
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et tous les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Il est précisé qu'un courrier de remerciement sera envoyé à Mme ROBIN au nom du Conseil Municipal.

o ECHANGE DE TERRAINS ET CESSION A TITRE ONEREUX D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE A 2181

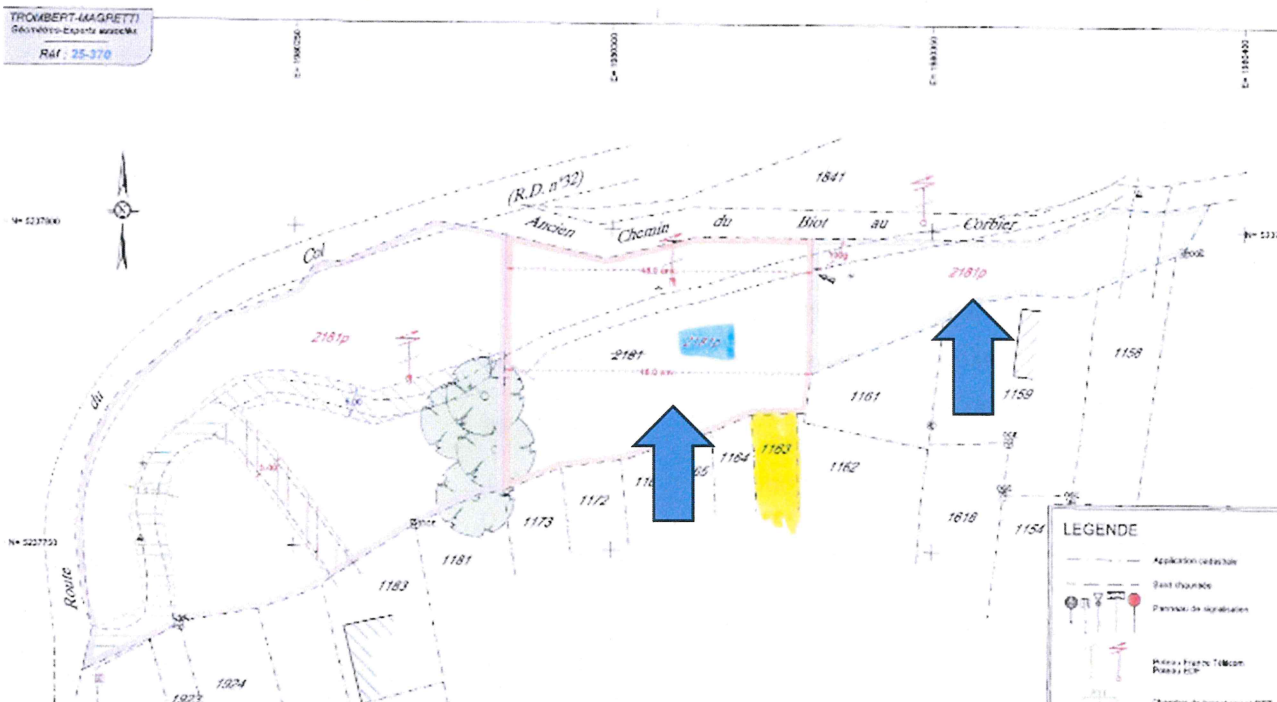
Par délibération n° 50.2025 du 23 septembre 2025, le Conseil Municipal avait approuvé à l'unanimité l'échange

de la parcelle communale divisée A 2181 contre la parcelle A 330, située dans le hameau de Gys et appartenant à M. Pascal VULLIEZ.

M. Pascal VULLIEZ sollicite le conseil municipal afin de modifier sa demande initiale.

Il souhaite acquérir une plus grande partie de la parcelle A 2181 : 2 249 m².

La proposition d'échange avec la parcelle A 330 étant maintenue (593 m²), il propose d'acheter le restant de la surface, soit 1 656 m² pour 0,50 € / m².



Cession des deux parties indiquées avec les flèches bleues.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la division de la parcelle communale cadastrée A 2181 comme présenté ci-dessus.
- CONFIRME l'échange de la partie divisée de la parcelle A 2181 contre la parcelle A 330 à superficie égale, soit 593 m² comme stipulée par délibération n° 50.2025 en date du 23/09/2025.
- APPROUVE la vente de 1 656 m² à 0,50 € / m², soit 828 €
- STIPULE que les frais de géomètre ainsi que les frais de notaire seront répartis à parts égales entre la Commune et M. VULLIEZ.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents et tous les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

3/ FINANCES :

o APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2025

Monsieur le Maire présente aux Conseillers Municipaux les comptes de gestion 2025 pour chacun des budgets, réalisés par Madame la Trésorière, et qui sont en tous points, conformes aux comptes administratifs 2025.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2025 pour le budget principal, le budget eau et assainissement, le budget remontées mécaniques et le budget cimetière.

o APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2025

Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote des comptes administratifs 2025, lesquels retracent l'exécution de chaque budget.

Monsieur Alain MAILLET, 4^{ème} Maire-Adjoint, en charge des Finances, prend alors la présidence de la séance.

Présentation du compte administratif 2025 pour le budget principal :

		Dépenses 2025	Recettes 2025	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	1 044 850,42	1 276 979,57	232 129,15
	Section d'investissement	853 222,67	627 126,25	-226 096,42
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		22 622,82	22 622,82
	Report en section d'investissement (001)		-490,25	-490,25
	TOTAL (réalisations + reports)	1 898 073,09	1 926 238,39	28 165,30
REPORTS DE L'EXERCICE 2025 BUDGET RM	Report en section de fonctionnement (002)		33 728,93	33 728,93
	Report en section d'investissement (001)		223 931,64	223 931,64
	TOTAL (réalisations+ reports+ Budget RM)	1 898 073,09	2 183 898,96	285 825,87
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	119 766,43	210 900,02	91 133,59
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	119 766,43	210 900,02	91 133,59
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 044 850,42	1 333 331,32	288 480,90
	Section d'investissement	972 989,10	1 061 467,66	88 478,56
	TOTAL CUMULE	2 017 839,52	2 394 798,98	376 959,46

Présentation du compte administratif 2025 pour le budget eau et assainissement :

		Dépenses 2025	Recettes 2025	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	578 405,85	550 939,86	-27 465,99
	Section d'investissement	305 889,22	426 583,04	120 693,82
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		85 503,50	85 503,50
	Report en section d'investissement (001)		318 431,63	318 431,63
	TOTAL (réalisations + reports)	884 295,07	1 381 458,03	497 162,96
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	578 405,85	636 443,36	58 037,51
	Section d'investissement	305 889,22	745 014,67	439 125,45
	TOTAL CUMULE	884 295,07	1 381 458,03	497 162,96

Présentation du compte administratif 2025 pour le budget remontées mécaniques :

		Dépenses 2025	Recettes 2025	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	378 339,08	395 777,95	17 438,87
	Section d'investissement	162 074,83	386 310,07	224 235,24
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		16 290,06	16 290,06
	Report en section d'investissement (001)	303,60	0,00	-303,60

en recettes de la section d'investissement du budget primitif 2026.

- Budget cimetière, il convient :
 - DE CONSTATER au compte 002 le déficit de fonctionnement de 2025 soit 1 390,90 Euros en dépenses de fonctionnement du budget primitif 2026.
 - DE REPORTER au compte 001 le résultat excédentaire de 2025 soit 12 227,25 Euros en recettes de la section d'investissement du budget primitif 2026.

A l'unanimité et après en avoir délibéré, Conseil Municipal affecte, constate et reporte les résultats 2025 sur le budget primitif 2026, comme précisé ci-dessus, pour le budget principal et les budgets annexes : eau et assainissement, remontées mécaniques et cimetière.

○ VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

- Budget principal – Budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 par chapitre pour le Budget Principal et synthétisé comme suit :

		Dépenses 2026	Recettes 2026	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	1 633 930,00	1 345 449,10	288 480,90
	Section d'investissement	940 374,87	760 762,72	179 612,15
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	288 480,90	288 480,90
	Report en section d'investissement (001)	0,00	88 478,56	88 478,56
TOTAL (réalisations + reports)		2 574 304,87	2 483 171,28	-91 133,59
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	119 766,43	210 900,02	91 133,59
TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		119 766,43	210 900,02	91 133,59
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	1 633 930,00	1 633 930,00	0,00
	Section d'investissement	1 060 141,30	1 060 141,30	0,00
	TOTAL CUMULE	2 694 071,30	2 694 071,30	0,00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2026 du budget principal.
- RAPPELLE qu'en vertu de l'article L. 5217-10-6 du CGCT, autorisation est donnée à Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50 % en fonctionnement et de 7.50 % en investissement.

- Budget eau et assainissement – Budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 par chapitre pour le budget eau et assainissement et synthétisé comme suit :

		Dépenses 2026	Recettes 2026	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	648 330,00	590 292,49	-58 037,51
	Section d'investissement	787 825,45	348 700,00	-439 125,45
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	58 037,51	58 037,51
	Report en section d'investissement (001)	0,00	439 125,45	439 125,45
TOTAL (réalisations + reports)		1 436 155,45	1 436 155,45	0,00

	TOTAL (réalisations + reports)	540 717,51	798 378,08	257 660,57
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	378 339,08	412 068,01	33 728,93
	Section d'investissement	162 378,43	386 310,07	223 931,64
	TOTAL CUMULE	540 717,51	798 378,08	257 660,57

Présentation du compte administratif 2025 pour le budget cimetièrè :

		Dépenses 2025	Recettes 2025	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	4 890,90	5 586,35	695,45
	Section d'investissement	0,00	4 890,90	4 890,90
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	2086,35	0,00	-2 086,35
	Report en section d'investissement (001)	0,00	7 336,35	7 336,35
	TOTAL (réalisations + reports)	6 977,25	17 813,60	10 836,35
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	6 977,25	5 586,35	-1 390,90
	Section d'investissement	0,00	12 227,25	12 227,25
	TOTAL CUMULE	6 977,25	17 813,60	10 836,35

A l'unanimité et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs 2025 pour le budget principal et ses budgets annexes : eau et assainissement, remontées mécaniques et cimetièrè.

M. le Maire réintègre la séance.

M. Emmanuel CHEVALIER quitte la séance.

o AFFECTATION DE RESULTATS 2025

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'effectuer des affectations de résultats pour le budget principal et les budgets annexes : eau et assainissement, remontées mécaniques et cimetièrè.

- Budget principal, il convient :
 - D'INTEGRER au résultat 2025 du budget principal les résultats 2025 du budget Remontées Mécaniques en raison de la clôture de ce budget (cf. délibération n°74-2025 du 25 novembre 2025)
 - DE REPORTER l'excédent de fonctionnement au chapitre 002 Report à nouveau (recette de fonctionnement) la somme de 288 480,90 € € dans le budget primitif 2026.
 - DE REPORTER l'excédent d'investissement au chapitre 001 (recette d'investissement) la somme de 88 478,56 € dans le budget primitif 2026.
- Budget eau assainissement, il convient :
 - DE REPORTER au compte 002 le résultat excédentaire de 2025 soit 58 037,51 Euros en recettes de fonctionnement du budget primitif 2026.
 - DE REPORTER au compte 001 le résultat excédentaire de 2026 soit 439 125,45 Euros

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	0,00	0,00	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	648 330,00	648 330,00	0,00
	Section d'investissement	787 825,45	787 825,45	0,00
	TOTAL CUMULE	1 436 155,45	1 436 155,45	0,00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2026 du budget eau et assainissement.
- RAPPELLE qu'autorisation est donnée à Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50 % en fonctionnement et de 7.50 % en investissement.

- Budget cimetière – Budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif 2026 par chapitre pour le budget eau et assainissement et synthétisé comme suit :

		Dépenses 2026	Recettes 2026	Solde d'exécution
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	7 687,50	9 078,40	1 390,90
	Section d'investissement	12 227,25	0,00	-12 227,25
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	1390,9	0,00	-1 390,90
	Report en section d'investissement (001)	0,00	12 227,25	12 227,25
TOTAL (réalisations + reports)		21 305,65	21 305,65	0,00
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement			0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	0,00	0,00	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	9 078,40	9 078,40	0,00
	Section d'investissement	12 227,25	12 227,25	0,00
	TOTAL CUMULE	21 305,65	21 305,65	0,00

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le budget primitif 2026 du budget cimetière.
- RAPPELLE qu'autorisation est donnée à Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.50 % en fonctionnement et de 7.50 % en investissement.

- FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2026

L'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 n'a pas encore été transmis par la DGFIP. Il est donc proposé de maintenir les mêmes taux que 2025.

Les produits fiscaux inscrits au budget primitif seront ajustés, le cas échéant, par décision modificative après notification de l'état 1259.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VOTE les taux de références des taxes directes locales de la manière suivante :
- Taxe sur foncier bâti taux : 19,07 %
- Taxe sur foncier non bâti taux : 56,39 %
- Taxe d'habitation taux : 15,93 %

o ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

▪ Subvention d'exploitation aux budget cimetièrè

Le budget annexe du cimetière présente un déséquilibre en section d'exploitation résultant des exercices antérieurs.

Il est constaté que, jusqu'à ce jour, les caveaux ont été commercialisés à un tarif inférieur à leur coût réel d'acquisition par la commune, engendrant un déséquilibre budgétaire progressif.

Suite à la reprise des soldes d'exécution des exercices précédents, le besoin de financement de la section d'exploitation s'élève à 1 400 €.

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire du service, il est proposé d'attribuer une subvention d'exploitation du budget principal au budget annexe « Cimetière » pour un montant de 1 400 €.

Il est précisé que les tarifs vont être réévalués ce même jour afin de les rapprocher du coût réel d'acquisition.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE du versement d'une subvention d'exploitation de 1 400 € du budget principal vers la section d'exploitation du budget cimetière pour l'exercice 2026.
Les crédits seront imputés en dépenses de fonctionnement au compte 65736211 du budget principal et en recettes d'exploitation au compte 741 du budget cimetière.

▪ Subvention d'exploitation aux budget eau et assainissement

Le budget eau et assainissement présente un déséquilibre en section de fonctionnement au titre de l'exercice 2026.

Ce déséquilibre résulte principalement de la régularisation de deux années de facturation du budget principal au budget eau & assainissement au titre des charges de personnel et de la facturation des engins techniques.

Afin de régulariser ces charges, il est nécessaire de procéder à un versement d'une subvention d'exploitation du budget principal au budget eau et assainissement d'un montant de 31 100 €.

Cette subvention présente un caractère exceptionnel lié au rattrapage de charges antérieures et ne remet pas en cause l'équilibre structurel du service.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- DECIDE du versement d'une subvention d'exploitation de 31 100 € du budget principal vers la section d'exploitation du budget eau et assainissement pour l'exercice 2026.
Les crédits seront imputés en dépenses de fonctionnement au compte 65736211 du budget principal et en recettes d'exploitation au compte 741 du budget eau et assainissement.

▪ Subventions aux associations

Dans le cadre du vote du budget primitif de la commune pour l'exercice 2026, il est proposé de verser aux associations les subventions suivantes :

- UNC Vallée d'Aulps Anciens combattants : 300 €
- Amicale des Anciens Chasseurs du 27ème BCA : 300 €
- APE LE BIOT : 500 €
- Protection civile : 250 €
- Croix-Rouge française : 250 €

Soit un total de : 1 600 Euros

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'attribuer les subventions comme détaillé ci-dessus pour un montant total de 1 600 € inscrits au compte 65748 de la section de fonctionnement du budget primitif de la Commune exercice 2026.

- Remboursement anticipé de l'emprunt in fine du crédit agricole

Afin d'effectuer les travaux pour la nouvelle boulangerie, La Commune a contracté deux emprunts (228 000 € chacun) au Crédit Agricole, validé par délibération n° 41 / 2024.

L'un des deux emprunts était un prêt à court terme d'une durée de 24 mois avec un taux fixe de 4,00 %.

Au vu du solde d'exécution de la fin de l'exercice 2025, la Commune peut rembourser l'emprunt dans sa totalité.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** le remboursement anticipé total 228 000 €, augmenté des intérêts courus, de l'emprunt *in fine* contracté auprès du Crédit Agricole
- **AUTORISE** M. le Maire à :
 - o signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision,
 - o effectuer toutes démarches auprès de l'établissement prêteur,
 - o procéder au règlement des sommes dues.

4/ CIMETIERE : REVISION DES TARIFS DES CAVEAUX COMMUNAUX

La Commune a fait l'acquisition de 6 nouveaux caveaux.

Il est donc nécessaire de réajuster le prix de vente afin d'assurer l'équilibre du budget du Cimetière et d'éviter que la Commune n'ait à en supporter la charge financière.

La Commune a payé 7 685,50 € HT pour l'achat de 6 caveaux, soit 9 225 € TTC, soit 1 281,25 € HT à l'unité.

Les caveaux acquis antérieurement par la commune et encore en stock à la date de la présente délibération seront cédés au tarif fixé par la délibération du 18 juillet 2008.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le prix des caveaux à 1 281,25 HT, soit 1 537,50 € TTC.
- **PRECISE** que les caveaux acquis antérieurement par la commune et encore en stock à la date de la présente délibération seront cédés au tarif fixé par la délibération du 18 juillet 2008

M. Stéphane MAROQUENE quitte la séance.

M. Claude ROSSET intègre la séance.

5/ INTERCOMMUNALITE : MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHC N° 18

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais du fait d'évolutions réglementaires et d'ajustements liés à de récents choix politiques. Les principales modifications sont les suivantes :

- ✓ **Article 1 : modification du nom de la collectivité** : il est proposé de remplacer « Communauté de Communes du Haut-Chablais » par la dénomination « **Haut-Chablais Interco** » dont l'acronyme sera **HCI** afin de renforcer l'identité du territoire et pour mettre en concordance communication et nom officiel.
- ✓ **Évolutions réglementaires** : le terme de « compétences optionnelles » est désormais remplacé par le terme de « compétences complémentaires à intérêt communautaire ».
- ✓ **Compétence n°8 - ajustements des statuts pour les compétences « sentiers », « voirie »** : la DGCL a demandé que la compétence « sentiers » soit intégrée à la compétence « voirie ».
- ✓ **Compétence n°13 - évolution de la compétence « Mobilité »** : depuis 2024, la CCHC s'est engagée dans la mise en place d'un Schéma Directeur des Mobilités et de sa déclinaison en Schéma Directeur Cyclable. Plusieurs actions prioritaires ont été dégagées dans le schéma de mobilité et ont été traduites dans le budget 2025 par le dégagement de 300 000 € supplémentaires. Toutefois, la mise en œuvre de ces actions nécessite une modification des statuts. Il est proposé :
 - X de rattacher les itinéraires intercommunaux vélo-piéton à la nouvelle compétence n°8 « voirie-sentiers » ce qui nécessitera une délibération ultérieure sur les itinéraires à mettre en œuvre. A ce jour sont pressentis : l'itinéraire Morzine – Les Gets, l'itinéraire de la Vallée d'Aulps, l'itinéraire de la Vallée du Brevon

x de compléter la compétence n°13 – mobilité en intégrant les mobilités actives et partagées et la tarification plate

Après en avoir délibéré, et la majorité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la modification n° 18 des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais telle qu'annexée à la présente délibération,
 - **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision à Madame la Présidente de la CCHC,
 - **CHARGE** Madame la Préfète de la Haute-Savoie de prendre l'arrêté nécessaire à l'entrée en vigueur de ces nouveaux statuts
- 6 voix POUR : M. Henri-Victor TOURNIER, M. Claude ROSSET, M. Jean-Louis BLANCHIN, M. Sylvain AYRAULT, M. Emmanuel CHEVALIER, M. Simon RAPP
 - 1 voix CONTRE : M. Alain MAILLET
 - 3 ABSTENTIONS : M.me Hélène FENOL, Mme Alexandra PERROT et Mme Stéphanie MOUCHET

6/ QUESTIONS DIVERSES

- Evènements au Col du Corbier 2026
 - o Reines du Corbier : printemps 2026
 - o Festival de musique : août 2026
 - o Festival de Cor des Alpes : septembre 2026
- Site internet

Mise en ligne du nouveau site internet de la Mairie sur l'adresse lebiot.fr

L'ordre du jour est clos et la séance est levée.

Le secrétaire de séance
Sylvain AYRAULT



Le Maire,
Henri-Victor TOURNIER

